

Compte rendu du COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 19 janvier 2022

Liste des membres	2
I. Approbation des comptes rendus des COSP du 10 novembre 2021	3
II. Présentation de la préparation des étudiants au nouvel oral du concours	3
1. Mention « Premier degré » (cf. annexe 1).....	3
a. Structure de l'épreuve	3
b. Préparation à l'épreuve	4
2. Mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif » (cf. annexe 2).....	4
a. Structure de l'épreuve	4
b. Préparation de l'épreuve.....	5
3. Questions/remarques	5
III. Présentation du dossier d'accréditation de l'Inspé de l'académie de Limoges	6
(cf. annexe 3).....	6
1. Calendrier du dossier d'accréditation.....	6
2. Structure du dossier d'accréditation.....	6
3. Les lignes directrices du dossier d'accréditation.....	7
4. Des efforts à poursuivre	7
5. Conclusion.....	8
IV. Questions diverses.....	8

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	AGRAZ	MCF - FLSH Limoges
Mme	ARTAUD	Cardie - Responsable 110 bis - Académie de Limoges
Mme	BAYON	Etudiante M1 MEEF PE - site de Limoges - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	BOUSSELY	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
M.	COUTURE	IEN-EG IEN-EG second degré de Mathématiques et Sciences Physiques Académie de Limoges
M.	FAYOL	Président du COSP – Professeur d'université
Mme	FLOREANI	Représentante du SCD Limoges
M.	GUIMBAUD	Proviseur Lycée Limosin Limoges
Mme	LAPAQUETTE	IEN Circonscription Haute-Vienne 3
M.	LAURENCIER	Chef d'établissement
Mme	LEGROS	Directrice Adjointe –Inspé de l'académie de limoges
Mme	MACHADO	Conseillère pédagogique - Circonscription Aubusson
Mme	MAUREL	Etudiante M1 MEEF Lettres - site de Limoges - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MOREAU	DIFOR - Rectorat de Limoges
Mme	NOGUE	IEN Circonscription Brive rural
Mme	PAUTAL	PRCE – Inspé de l'académie de Limoges
M.	RÉMONDIÈRE	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	RUHAUD	Etudiant M1 CPE - site de Limoges - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	SALOMON	MCF – Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	ARNAUD	Professeur en EPLE
M.	COUTAREL	Délégué académique au numérique – Académie de Limoges
Mme	DUFOSSE	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	DURAND	IEN ASH et Conseiller technique "Ecole inclusive" auprès de Madame la rectrice Académie de Limoges
M.	GAUDIN	MCF - Pôle d'ingénierie pédagogique - Inspé de l'académie de Limoges
M.	SAUVIAT	Doyen FDSE Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	CAPÉLAN	Responsable administrative – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEVY	Responsable de site - Inspé de Limoges
M.	LUCHEZ	IA-IPR - DAFPEN - Académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MOYON	Directeur – Inspé de l'académie de Limoges
M.	WEIL	PR – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	PR – FST de Limoges

Liste des membres invités :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	PERROT	PRAG – Responsable du pôle CMC - Inspé de l'académie de Limoges

M. Fayol, président du COSP, ouvre la séance à 10h00. Ce conseil se déroule en visioconférence.

M. Fayol et M. Moyon, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, accueillent de nouveaux membres au sein du COSP :

- M. Agraz, nommé par l'Université de Limoges, est maître de conférences à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines et prend la place de M. Lemoine ;
- Mme Artaud, désignée par le conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges du 08/12/2021 en remplacement de Mme Cagny, est conseillère académique pour la recherche et le développement en innovation et expérimentation (Cardie) au Rectorat de Limoges ;
- Mme Bayon, membre représentante des usagers, est étudiante en Master 1 Métiers de l'Enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) parcours « Professeur des écoles » à l'Inspé de l'académie de Limoges ;
- Mme Dufossé, maîtresse de conférences à l'Inspé de l'académie de Limoges, nommée par l'Université de Limoges et nouvelle responsable de la mention « Second degré » à compter du 01/09/2022, remplace M. Fatet ;
- M. Durand, désigné également par le conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges en date du 08/12/2021 à la place de Mme Maurin-Dulac, est conseiller Technique « Ecole inclusive » auprès de Madame la rectrice de l'académie de Limoges ;
- Mme Maurel, membre représentante des usagers, est étudiante en Master 1 MEEF parcours « Professeur de Lettres » à l'Inspé de l'académie de Limoges ;

I. Approbation des comptes rendus des COSP du 10 novembre 2021

M. Fayol s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations concernant le compte rendu du COSP du 10 novembre 2021. Celui-ci est soumis au vote.

Nombre de votants	24*	Pour	24	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	-----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(* un membre votant du COSP est arrivé après ce vote)

Le compte rendu du COSP du 10 novembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Présentation de la préparation des étudiants au nouvel oral du concours

1. Mention « Premier degré » (cf. annexe 1)

Mme Lévy, responsable du parcours « Professeur des écoles » du site de Limoges et directrice du département « Formation Transversale », présente le dispositif qui a été mis en place dans le premier degré pour préparer les étudiants à la nouvelle épreuve orale du concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE).

a. Structure de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve orale d'entretien avec le jury d'une durée de 35 minutes qui se décompose en deux parties :

- une première partie de 15 minutes qui consiste pour le candidat en une présentation d'éléments de son parcours et de ses expériences montrant sa motivation à vouloir devenir professeur des écoles. Cette présentation dure 5 minutes et est suivie de questions et d'échanges avec le jury pendant 10 minutes ;

- une seconde partie de 20 minutes durant laquelle le candidat doit analyser et présenter au jury des éléments de réponse face à deux situations données : l'une d'enseignement et l'autre de vie scolaire.

b. Préparation à l'épreuve

Mme Lévy indique que, pour préparer l'épreuve dans son intégralité, plusieurs heures de différentes unités d'enseignement (UE) de la maquette du Master MEEF parcours « Professeur des écoles », soit l'UE1 « Posture pour enseigner » du semestre 3, l'UE1 « Institution scolaire, valeurs et obligations de l'enseignant » ou encore l'UE3 « Accompagnement de stage » du semestre 4, y sont consacrées.

Pour la préparation de la première partie de l'épreuve, sur les 16 heures de l'UE « Accompagnement de stage », 4 heures sont dédiées au travail d'aide à l'analyse. Cela consiste, pour chaque étudiant, à s'auto-évaluer, à mesurer ses progrès en tant qu'enseignant aussi bien du point de vue de son positionnement dans la classe que de celui de sa maîtrise des compétences professionnelles, et à extraire les situations particulières auxquelles il a pu être confronté lors de ses différents stages. La finalité de ce travail doit aboutir à l'élaboration d'une fiche personnelle lui permettant de mettre en avant ses points forts (motivation, travail de recherche, stages effectués, séjour à l'étranger, engagement associatif...) dans sa présentation.

D'autre part, début mai, 6 heures massées de travaux dirigés (TD) seront consacrées à l'entraînement à la prestation orale. Chaque étudiant sera mis en situation et effectuera sa présentation devant un jury composé de formateurs de l'Inspé et de directeurs d'école d'application (DEA) ou d'enseignants maîtres formateurs (EMF). Les retours critiques et les observations émis par ce jury permettront à chacun de rendre sa prestation plus efficiente.

En ce qui concerne plus spécifiquement la préparation à la deuxième partie de l'épreuve, dès le semestre 3, il a été demandé aux étudiants d'analyser des situations de classe ou d'école, en faisant appel aux connaissances de leur première année de Master MEEF et en abordant diverses questions liées aux modalités de travail en classe, à l'autorité de l'enseignant ou encore à la relation avec les parents. Par groupes de quatre ou de cinq, ils ont été amenés à présenter les aspects réglementaires, éthiques ou encore pédagogiques nécessaires pour résoudre des situations précises.

Enfin, 4 heures de l'UE « Accompagnement de stage » sont également affectées à l'analyse de six situations d'enseignement et de six situations de vie scolaire. Ces analyses feront aussi l'objet d'exposés individuels par tirage au sort.

Pour terminer, il convient de préciser qu'en raison du manque de temps des formateurs, la plateforme Voltaire n'a pas été utilisée cette année dans le premier degré mais elle le sera dès l'an prochain.

2. Mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif » (cf. annexe 2)

Mme Perrot, maîtresse de conférences et responsable du pôle « Culture Métier Commune (CMC) », présente à son tour les éléments spécifiques mis en œuvre par ce pôle pour la préparation à l'épreuve orale 2 des concours de toutes les disciplines des mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif ». Il faut noter que pour tous les parcours, cette épreuve constitue l'oral 2, excepté pour le parcours « Professeur d'Éducation Physique et Sportive » pour lequel il s'agit de l'oral 3.

a. Structure de l'épreuve

La structure de l'épreuve est identique à celle du premier degré. Elle se décompose donc en deux parties :

- la première partie d'une durée de 15 minutes consacrée au projet et à la motivation professionnelle du candidat ;

- la seconde partie de 20 minutes durant laquelle les candidats sont confrontés à deux mises en situation professionnelles :

- ✓ l'une d'enseignement et l'autre de vie scolaire pour les candidats aux concours du second degré ;
- ✓ deux situations de vie scolaire pour ceux candidats au concours de Conseiller principal d'éducation (CPE).

b. Préparation de l'épreuve

Mme Perrot rappelle que les deux années de Master 1 et de Master 2 MEEF représentent un total de 110 heures de formation au sein de l'UE1 « Culture métier commune » commune à tous ces parcours. L'oral y occupe une place centrale. En effet, chacun des semestres 1, 2 et 3 est évalué par une épreuve orale individuelle ou collective. D'autre part, les thématiques clés abordées au sein du pôle CMC telles que les valeurs de la République, l'inclusion scolaire, le numérique éducatif, les exigences du service public, la coopération contribuent toutes à la préparation de cet oral. Mme Perrot précise qu'un groupe de formateurs intervenant dans le pôle a construit une grille d'évaluation de l'oralité permettant d'évaluer toutes les dimensions de manière progressive, en fonction des semestres. Trois canaux de communication sont évalués : le canal verbal, le canal vocal et le canal visuel.

Elle explique que les étudiants sont invités à travailler de manière collective par petits groupes interdisciplinaires. D'autre part, tous ont été inscrits sur la plateforme Voltaire et celle-ci a également été rendue accessible à tous les responsables de formations qui, dès lors, ont la possibilité de consulter les travaux réalisés par les étudiants de leur parcours et de continuer à travailler avec eux les compétences professionnelles à travers le disciplinaire.

Les contenus de l'ensemble de cet oral sont abordés dès la première année de Master.

Pour ce qui concerne la préparation plus spécifique à la première partie de l'épreuve, lors du semestre 3, les étudiants ont été invités à préparer puis à réaliser une capsule vidéo et à la poster dans l'espace « mon oral » sur la plateforme Voltaire. Cette capsule tenait lieu à la fois d'évaluation du semestre 3 mais aussi d'entraînement à cette première partie de l'oral. Lors du semestre 4, ils seront interrogés sur cette capsule.

Pour ce qui est de la deuxième partie de l'épreuve orale, des contenus ont été traités sur des questions d'enseignement et de vie scolaire durant le semestre 3 et des oraux blancs seront organisés durant le semestre 4.

Mme Perrot termine sa présentation en indiquant que le bémol dans l'accompagnement à la préparation de cette nouvelle épreuve est le manque de temps supplémentaire pour pouvoir organiser des oraux d'entraînement en conditions réelles.

3. Questions/remarques

M. Fayol remercie Mme Lévy et Mme Perrot pour l'ensemble du travail qu'elles ont accompli avec leur équipe ainsi que pour leur présentation des dispositifs de préparation à cette nouvelle épreuve mise en œuvre dans chacune des trois mentions.

Il souhaite savoir si les entraînements à cette épreuve sont tous collectifs pour permettre à chaque étudiant de bénéficier des présentations des autres étudiants et de se nourrir des retours qui en sont faits pour améliorer leur propre travail. Mme Lévy répond que dans la mention « premier degré », c'est le cas. Mme Perrot, quant à elle, indique que dans les mentions « second degré » et « encadrement éducatif », il a été fait le choix d'une modalité hybride. Ainsi, la préparation est collective mais lors de l'enregistrement de sa capsule vidéo, l'étudiant est seul ; il transmet ensuite son travail aux deux seuls membres de son jury.

M. Fayol estime qu'il pourrait être intéressant qu'un bilan évaluatif de ces dispositifs, tant du point de vue des étudiants que de celui des formateurs, soit présenté à la rentrée universitaire 2022-2023 afin d'en mesurer l'efficacité et de se questionner sur les améliorations qui pourraient être apportées. Mme Lévy et Mme Perrot approuvent. Mme Perrot ajoute que pour les mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif », un questionnaire a déjà été envoyé en ce sens aux étudiants et aux formateurs : le travail sur l'oralité ressort de manière plutôt positive.

M. Fayol insiste sur le fait que la qualité du langage est primordiale pour l'apprentissage lexical et syntaxique des élèves. Les enseignants doivent faire l'effort de s'exprimer correctement et apprendre à gérer cette dimension du langage.

M. Moyon remercie à son tour les collègues pour l'ensemble de ce travail qui répond à de véritables objectifs de formation professionnelle. Il ajoute qu'un enseignant doit savoir écrire mais il appuie sur le fait qu'il doit aussi savoir communiquer. Les dispositifs qui ont été mis en place y contribuent avec comme objectif final la formation de l'élève.

III. Présentation du dossier d'accréditation de l'Inspé de l'académie de Limoges (cf. annexe 3)

M. Moyon rappelle aux conseillers que l'an dernier, suite à la refonte des maquettes de formation induite par la réforme ministérielle, l'Inspé de l'académie de Limoges a dû remettre à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) un dossier présentant la nouvelle offre de formation.

Cette année, l'Université de Limoges et par conséquent l'Inspé font partie de la campagne d'évaluation de la vague B au niveau national. Cela signifie que l'institut doit élaborer et rendre un dossier d'accréditation pour la rentrée 2022 afin qu'il puisse être en capacité de diplômé au sein de l'Université pour les six prochaines années. Durant cette période, l'Inspé sera amené à mettre en place des auto-évaluations et des évaluations des formations sur lesquelles il pourra s'appuyer pour produire le prochain dossier d'accréditation.

1. Calendrier du dossier d'accréditation

Ce dossier est présenté ce jour en COSP puis sera soumis aux votes successifs du conseil d'institut de l'Inspé le 26/01/2022, de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) le 15/02/2022 et du Conseil d'administration (CA) le 11/03/2022 avant d'être envoyé au Ministère.

Une réunion de dialogue s'engagera ensuite avec la DGESIP entre les mois de mars et de mai 2022.

Enfin, ce dossier sera présenté au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) qui rendra un avis consultatif.

2. Structure du dossier d'accréditation

M. Moyon explique aux conseillers que ce dossier d'accréditation reprend majoritairement les informations contenues dans le dossier de l'offre de formation qui a été validé l'an passé. Il doit refléter la politique de gouvernance scientifique et pédagogique de l'établissement.

Ce dossier est composé de quatre parties principales qui portent sur :

- **des renseignements administratifs** ;
- **la stratégie de pilotage** (bilan de la période et perspectives) : l'objectif est de montrer la complexité du système dans lequel évolue l'Inspé à travers sa structure, notamment avec ses deux organes institutionnels que sont le conseil d'institut et le COSP, mais aussi à travers les interactions et les liens étroits qu'entretient l'Inspé de l'académie de Limoges avec ses partenaires principaux à savoir l'Université de Limoges et le Rectorat de l'académie de Limoges ;
- **la présentation de l'offre de formation** pour laquelle l'accréditation est demandée. L'offre de formation prône le continuum de formation. Elle s'étend ainsi des licences 2 et 3 avec l'option « Initiation aux métiers de l'Enseignement dans le Système Éducatif Français (iMEEF) » jusqu'aux masters MEEF qui se déclinent en quatre mentions.
 - pour les mentions « Premier degré », « Second degré » et « Encadrement éducatif », les masters se préparent sur deux ans à l'issue desquels les étudiants passeront le concours et seront soit :
 - lauréats du concours : ils deviendront alors fonctionnaires stagiaires. Un travail est actuellement engagé avec M. Luchez, Directeur académique à la formation des personnels de l'Éducation Nationale (DAFPEN), son équipe et les responsables de formations de l'Inspé pour mettre en place leur parcours de formation ;
 - non lauréats du concours : dans ce cas, un Diplôme d'Université (DU) « consolidation » sera mis en place et proposé à l'Inspé. Il donnera à ces étudiants la possibilité de préparer et de se présenter à nouveau au concours ;
 - pour la mention « Pratiques et ingénierie de la formation », les trois masters de cette mention n'existent que pour la deuxième année et ne préparent pas à un concours de l'Éducation Nationale. Parfois, ils peuvent constituer une passerelle avec les autres mentions dans le cadre, par exemple, d'une réorientation de l'enseignement vers la formation de formateurs.

Enfin, M. Moyon indique que l'Inspé de l'académie de Limoges forme également à un DU « Documentation scolaire » qui prend en charge des collègues de l'Éducation Nationale qui souhaitent se réorienter vers des métiers de documentation scolaire ;

- **le budget de projet.**

3. Les lignes directrices du dossier d'accréditation

M. Moyon présente les lignes directrices du dossier qui résument la politique souhaitée par la direction de l'Inspé durant les prochaines années :

- poursuivre et consolider le travail qui a été engagé entre l'Inspé, l'Université de Limoges et le Rectorat de l'académie de Limoges. L'objectif est de continuer à échanger pour fluidifier toujours plus les rapports entre ces différentes instances et leurs acteurs ;

- affirmer la place de l'Inspé de l'académie de Limoges dans le continuum de formation des enseignants et des personnels d'éducation. M. Moyon explique que l'Inspé se doit d'être présent tant sur la formation initiale que sur la formation continue. Ceci passe, entre autres, par la mise en place d'une École Académique de la Formation Continue (EAFC) au sein de laquelle l'institut aura une place prépondérante dans la formation des fonctionnaires stagiaires mais aussi des titulaires ;

- continuer de renforcer le lien entre le terrain et la formation universitaire pour une alternance intégrative efficace. Ceci passe par la mise en place d'évaluations et d'auto-évaluations qui permettront d'observer les apports du stage, la manière avec laquelle le stage peut nourrir la formation et inversement. Il faut aussi souligner le rôle de l'initiation à la recherche qui fait le lien entre les méthodes de la recherche et les pratiques sur le terrain ;

- intégrer la préparation aux concours dans la formation du master MEEF. Ce master doit poursuivre deux objectifs : d'une part, et cela reste la priorité, la formation et la construction des compétences professionnelles des futurs enseignants ou personnels d'éducation et d'autre part, la préparation et l'aide aux étudiants dans la réussite à leur concours ;

- internationaliser l'offre de formation en augmentant les partenariats et en pensant les maquettes avec une dimension internationale : envisager des stages à l'étranger pour nos étudiants, recevoir des formateurs étrangers à l'Inspé... Il s'agit de renforcer les partenariats existants, notamment ceux avec la Belgique, l'Espagne ou encore l'Angleterre et d'en établir de nouveaux. C'est le cas avec le Maroc et le Québec où des échanges et des négociations sont actuellement en cours ;

- accompagner l'innovation pédagogique et rendre accessible les ressources de formation aux formateurs de l'Inspé mais aussi aux formateurs de l'académie. La création de trois pôles à l'Inspé y contribue : le pôle « ingénierie pédagogique (PIP) » qui joue un rôle très important dans le domaine du numérique éducatif ou de l'accompagnement de la formation, le pôle « culture métier commune (CMC) » qui a mis en place l'UE1 commune à toutes les maquettes des mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif » et le pôle « Ecole inclusive (PEI) » qui doit assurer une meilleure intégration de cette thématique au sein de toutes les maquettes.

4. Des efforts à poursuivre

M. Moyon explique aux membres du conseil que certains objectifs que s'était fixés l'Inspé ne sont pas encore atteints. Des démarches ont été engagées, notamment pour :

- l'évaluation par compétences : l'idée serait de mettre en place un portfolio numérique qui permettrait d'enregistrer les compétences professionnelles acquises et de mesurer les progrès de l'étudiant tout au long de son cursus universitaire voire au-delà, toujours dans le cadre du continuum de formation. À ce jour, il manque un outil pour pouvoir atteindre cet objectif. Des démarches sont entamées avec le pôle formation de l'université mais aussi avec d'autres Inspé comme celui de Bourgogne qui a déjà mis en œuvre et expérimenté un tel outil ;

- la constitution d'une équipe pluri-catégorielle dans la mention « premier degré ». En effet, l'Inspé rencontre des difficultés à faire intervenir plus d'enseignants qui sont en poste dans des écoles au sein de la formation du master MEEF. M. Moyon indique que beaucoup d'efforts ont été faits en ce sens mais le pourcentage reste encore en-deçà des attendus du Ministère. L'une des solutions envisagées serait, comme c'est le cas dans le second degré, de permettre la mise à disposition de personnels du premier degré tels que des EMF ou des certifiés du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur (CAFIPEMF). Un travail de réflexion est mené en ce sens avec M. Guilbault, secrétaire

général du Rectorat de l'académie de Limoges, mais aussi avec les directions académiques des services de l'Education Nationale.

5. Conclusion

M. Moyon tient à remercier l'ensemble de ses collaborateurs ainsi que M. Fayol et M. Pétreault, président du conseil d'institut, pour leur contribution à l'élaboration de ce dossier d'accréditation.

M. Luchez souscrit à tout ce qui a été dit sur la qualité des liens entre l'Inspé et le Rectorat de l'académie de Limoges, qualité sur laquelle Madame la Rectrice est très soucieuse. Il se félicite également de l'intégration de l'Inspé dans la construction de l'EAFC.

M. Fayol termine sur ce point en indiquant que des outils et des régulations seront nécessaires afin de faire le point sur l'état d'avancement des objectifs à atteindre. Il ajoute que le COSP veillera à faire des points réguliers et à associer les membres aux régulations.

IV. Questions diverses

M. Weil souhaite revenir sur la question de l'organisation du travail des contractuels alternants et des étudiants en stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) dans les établissements qui avait été soulevée par M. Guimbaud, proviseur au lycée L. Limosin, au nom de plusieurs chefs d'établissement, lors du dernier COSP en date du 10 novembre 2021. Il informe les conseillers que suite à ce conseil, un groupe de travail a été constitué avec huit personnes représentatives dont des personnels de la direction de l'Inspé, des personnels du rectorat, le DAFPEN, un responsable de formation et un chef d'établissement. Une première réunion de travail devrait avoir lieu prochainement dont l'objectif sera de pointer les aspects positifs et négatifs du dispositif en vigueur.

M. Guimbaud précise que tous les chefs d'établissements auront rapidement besoin d'une projection sur les moyens et d'un minimum d'informations pour faciliter la constitution de leurs équipes de formateurs dans leur établissement scolaire pour la prochaine rentrée. M. Moyon entend cette demande mais indique à M. Guimbaud que ces éléments ne dépendent pas de l'Inspé.

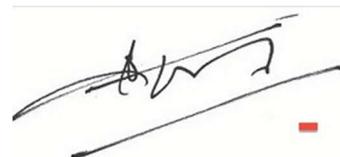
M. Fayol remercie l'équipe de direction de l'Inspé de l'académie de Limoges pour tout le travail accompli. Il remercie ensuite l'ensemble des membres du COSP et rappelle que le prochain conseil se déroulera le 18 mai 2022. Il clôt la séance à 11h43.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Marc MOYON

Le Président du COSP de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Michel FAYOL

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr